

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

RPQS Exercice 2017

Eau Potable

Communes de MORLAIX et SAINT- MARTIN-DES-CHAMPS

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi	3
1.2	Mode de gestion du service	3
1.3	Estimation de la population desservie	4
1.4	Nombre d'abonnés.....	4
1.5	Eaux brutes.....	4
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	4
1.6	Eaux traitées.....	5
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017	5
1.6.2	Production.....	5
1.6.3	Achats d'eaux traitées (import).....	5
1.6.4	Vente d'eaux traitées (export)	6
1.7	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	6
1.7.1	Volumes vendus aux abonnés.....	6
1.7.2	Autres volumes.....	6
1.7.3	Volume consommé autorisé	6
1.8	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2	Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1	Modalités de tarification	7
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	8
2.3	Recettes.....	9
3	Indicateurs de performance	9
3.1	Qualité de l'eau – P101.1 et P102.1	9
3.2	Indicateurs de performance du réseau	10
3.2.1	Rendement du réseau de distribution – P104.3	10
3.2.2	Indice linéaire des volumes non comptés – P105.3	10
3.2.3	Indice linéaire de pertes en réseau – P106.3	10
3.2.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	10
3.3	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P103.2B.....	11
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau.....	12
4	Financement des investissements.....	12
4.1	Branchements	12
4.2	État de la dette du service.....	12
4.3	Amortissements	13
4.4	Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	13
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	14
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	14
5.2	Opérations de coopération décentralisée.....	14

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré par Morlaix Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017.

- Nom de la collectivité : Ex-Syndicat des Eaux de Lanmeur
- Compétences liées au service : Production, stockage et distribution
- Territoire desservi : territoire de MORLAIX ET SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
- Existence d'une CCSPL: Oui
- Existence d'un règlement de service : annexé au contrat d'affermage

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2012
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2019
- Nombre d'avenants : 2
 - **Avenant n°1 en date du 1^{er} janvier 2016 – Modification du plan d'investissement : prise en compte de nouveaux chantiers de 1^{er} établissement - Mise en place d'un fonds de solidarité et révision de la dotation annuelle de renouvellement - Simplification des modalités de reversement de la part collectivité - Substitution d'indices dans la formule de variation des prix - Nouveau bordereau des prix unitaires.**
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	Campagne de mesures (débit, pression), conformité des branchements, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, recherche des fuites, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des espaces verts, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, du génie civil, matériels tournants hydrauliques
Renouvellement	Des branchements, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations de télésurveillance, des installations électriques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie, des vannes, matériels tournants hydrauliques
Prestations particulières	Mise à niveau des bouches à clé, hors modification de voirie

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **20 486 habitants** au 31/12/2017.

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **11 862 abonnés domestiques** au 31/12/2017.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
MORLAIX	9 182	NR	NR	9 139	-0,5%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	2 674	NR	NR	2 723	+1,8%
Total	11 856	11 860	2	11 862	+0,05%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **52 abonnés/km** au 31/12/2017.

La consommation moyenne par abonné domestique est de **79,6 m³/abonné** au 31/12/2017.

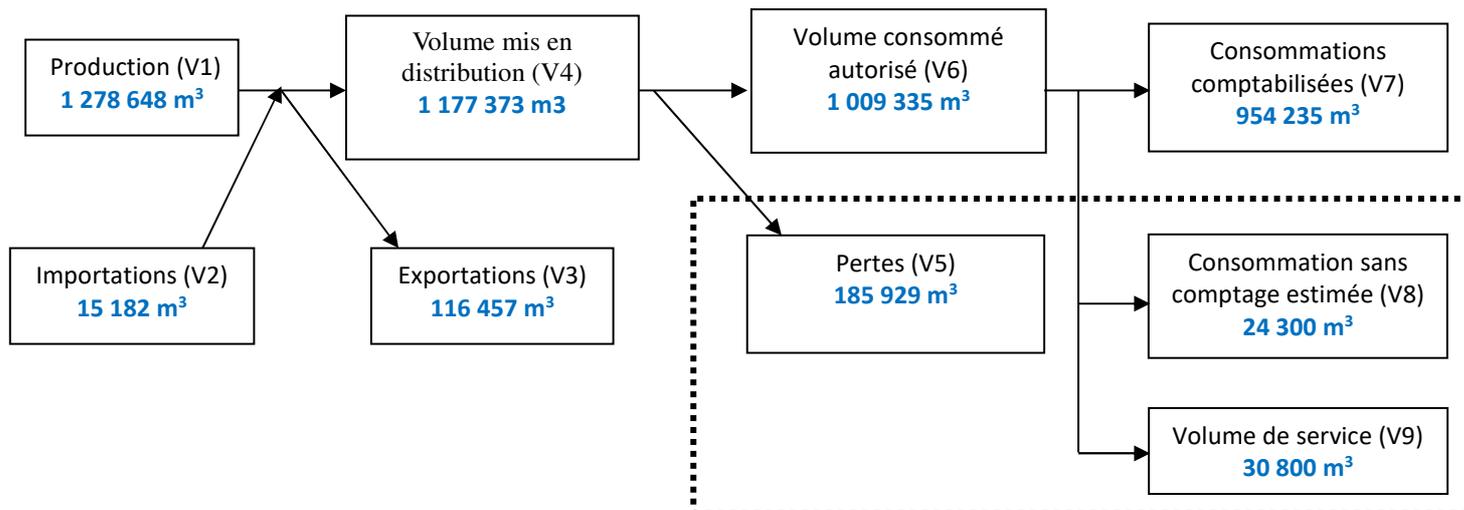
La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **80,4 m³/abonné** au 31/12/2017.

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé **1 374 547 m³ pour l'exercice 2017**.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Prise d'eau de Lannidy à MORLAIX	Rivière le Jarlot	400 m ³ /h	1 460 060	1 374 547	-5,9%
Total			1 460 060	1 374 547	-5,9%

1.6 Eaux traitées**1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017****1.6.2 Production**

Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station du Pillion	Traitement complet pour eau de surface

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volumes produits durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes produits durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Prise d'eau de Lannidy à MORLAIX	1 346 369	1 278 648		80%
Total du volume produit (V1)	1 346 369	1 278 648	-5,0%	

1.6.3 Achats d'eaux traitées (import)

Fournisseur	Volumes achetés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes achetés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Ex-SI PEN AR STANG	0	5		80%
Syndicat Mixte de l'HORN	18 280	15 177		NR
Total d'eaux traitées achetées (V2)	18 280	15 182	-16,9 %	

1.6.4 Vente d'eaux traitées (export)

Acheteur	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Ex-SI LANMEUR	30 976	48 209	+55,6%
Ex-SI PEN AR STANG	0	0	0%
Syndicat Mixte de l'HORN	201 403	68 248	-60,0%
Total d'eaux traitées vendue (V3)	201 403	116 457	-42,2 %

1.7 Volumes vendus au cours de l'exercice**1.7.1 Volumes vendus aux abonnés**

	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	966 013	944 271	-2,3%
Abonnés non domestiques	9 925	9 964	+0,4%
Total vendu aux abonnés (V7) (y compris export)	975 938	954 235	-2,2%

La répartition des volumes vendus par commune est la suivante :

Commune	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
MORLAIX	700 862	685 293	-2,2%
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	275 076	268 942	-2,2%
Total	975 938	954 235	

1.7.2 Autres volumes

	Exercice 2016 en m ³ /an	Exercice 2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	24 300	24 300	0%
Volume de service (V9)	30 800	30 800	0%

1.7.3 Volume consommé autorisé

	Exercice 2016 en m ³ /an	Exercice 2017 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	985 291	1 009 335	+2,4%

1.8 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable (hors branchements) est de **228,686 kilomètres** au 31/12/2017.

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité		
Abonnement	15,44 €	15,764 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 150 m ³	0,659€	0,673 €
De 151 à 6 000 m ³	0,742€	0,758 €
Plus de 6 000 m ³	0,649€	0,663 €
Part du délégataire		
Abonnement	20,02 €	20,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 150 m ³	0,579 €	0,585 €
De 151 à 6 000 m ³	0,644 €	0,681 €
Plus de 6 000 m ³	0,278 €	0,281 €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type 120 m3	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	15,44	15,76	
Part proportionnelle 0 à 120 m3	79,08	80,76	
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	94,52	96,52	+2,12%
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	20,02	20,20	
Part proportionnelle 0 à 120 m3	69,48	70,02	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	89,50	90,40	+1,01%
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	
TVA 5,5%	12,10	12,26	
Total TTC Facture 120 m3	232,10	235,18	+1,32%
Prix TTC au m³	1,93 €/m3	1,96 €/m3	

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage moyen de Morlaix Communauté (75 m³/an) sont :

Facture type 75 m3	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Total TTC Facture 75 m3	159,10 €	161,22 €	+1,33%
Prix TTC au m³	2,12 €/m3	2,15 €/m3	

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	898 924,00	816 013,00	
Recette de vente d'eau en gros			
Total recettes de vente d'eau	898 924,00	816 013,00	-9,2%
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser) Redevances antennes	NR	11 768,18	
Total autres recettes	NR	11 768,18	
Total des recettes	898 924,00	827 781,18	-7,9%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	924 671,00	829 325,00	
Recette de vente d'eau en gros	NR	19 422,00	
Total recettes de vente d'eau	924 671,00	848 747,00	-8,2%
Recettes liées aux travaux	19 694,00	83 396,00	
Autres recettes	87 014,00	88 260,00	
Total autres recettes	106 708,00	171 656,00	
Total des recettes	1 031 379,00	1 020 403,00	-1,1%

3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau – P101.1 et P102.1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Prélèvements réalisés exercice 2017	Prélèvements non-conformes exercice 2017	Taux de conformité 2017
Microbiologie (P101.1)	44	0	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	48	0	100%

3.2 Indicateurs de performance du réseau

3.2.1 Rendement du réseau de distribution - P104.3

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau en %	87,0 %	87,0 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	14,2	13,5
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	81,0 %	82,9 %

3.2.2 Indice linéaire des volumes non comptés - P105.3

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,7 m³/j/km**.

3.2.3 Indice linéaire de pertes en réseau - P106.3

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **2,02 m³/j/km**.

3.2.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	NR	NR	NR	NR	0,596

Au cours des 5 dernières années, **0,596 km de linéaire** de réseau ont été renouvelés. Le taux moyen de renouvellement à 5 ans est de **Non renseigné**.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux – P103.2B

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service **pour l'année 2017 est de 105/120.**

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	Oui	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%**.

4 Financement des investissements

4.1 Branchements

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb s'il en existe.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	8 505	8 519
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0%	0%

4.2 État de la dette du service

Le service public d'eau potable des communes de MORLAIX et SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS est intégré au budget EAU DSP. L'état de la dette est donc global pour l'ensemble des communes gérées en DSP sur ce budget (Carantec, Henvic, Morlaix, St Martin des Champs, Garlan, Guimaëc, Lanmeur, Locquirec, Plouegat-Guerrand, Plouezoc'h, Plougasnou, St Jean du Doigt, Pleyber-Christ, Ste-Sève, Botsorhel, Guerlesquin, Le Ponthou et Lannéanou).

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette du budget EAU DSP est de :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 290 663,80 €	4 748 648,69 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	542 015,11 €
	Intérêt	181 049,47 €

4.3 Amortissements

De la même manière, les amortissements sont globalisés pour l'ensemble des communes relevant du budget EAU DSP. Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 0 € sur ce budget.

4.4 Présentation des projets réalisés et à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets réalisés	Montants en €HT
Renouvellement du réseau impasse de la Fouasserie à St Martin des Champs sur 106 ml	19 864 € HT
Renouvellement du réseau rue des Perdrix à St Martin des Champs sur 200 ml	63 570 € HT
Renouvellement du réseau rue de Kersaint Gilly à Morlaix sur 290 ml	57 401 € HT

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €HT
Réhabilitation du réservoir de Kériveren à St Martin des Champs	360 000 € HT
Renouvellement du réseau Feeder gravitaire (Usine Pillion à rue Guy Le Normand) à Morlaix sur 106 ml	125 000 € HT
Programme de renouvellement de réseau sur les secteurs prioritaires (rue Francis Mel, rue Pichodou, rue Jean Yves Guillard, rue Guy Le Normand, venelle de la Roche, venelle Auguste Ropars, rue de l'ingénieur Fenoux, venelle du Créou, rue St Charles, Hent Coz, rue Germain, rue Ste Marthe, ...)	670 000 € HT

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

- Recouvrement

Désignation	2016	2017
Créances irrécouvrables (€)	8 955	4 701
Taux de créances irrécouvrables (%)		
Taux d'impayés sur factures hors travaux de l'année précédente (%)	2,80%	1,40%

- Dégrèvement

Désignation	2016	2017
Nombre de demandes	NR	NR
Demandes acceptées		
Volume dégrévé (m3)		

- Fond de solidarité

Désignation	2016	2017
Nombre de demandes	38	31
Montant abandons de créances (€)	3 895,77	2 681,61

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Les aides suivantes ont été versées à partir du budget global EAU DSP (ensemble des communes de Carantec, Henvic, Morlaix, St-Martin des Champs, Garlan, Guimaëc, Lanmeur, Locquirec, Plouegat-Guerrand, Plouezoc'h, Plougasnou, St Jean du Doigt, Pleyber-Christ, Ste-Sève, Botsorhel, Guerlesquin, Le Ponthou et Lannéanou) au titre de la loi Oudin.

Bénéficiaire	Montant en €
Comité de jumelage Réo	8 149,01 €
MJ pour l'enfance	4 115,16 €